

## DIFFERENCE DANS LA QUALITE DES ŒUFS

Quoique tous les cultivateurs élèvent des volailles pour faire provision d'œufs il y en a peu qui savent qu'il existe une grande différence dans la richesse et la saveur des œufs produits par des poules bien nourries, et ceux produits par des poules qui ont à moitié crevé de faim tout l'hiver. Il y a différence dans la grosseur, et une plus grande différence dans la qualité. Le jaune des unes sera plus gros, aura une plus belle couleur, un meilleur goût et l'albume (blanc) plus clair et plus dur; tandis que la substance de l'autre sera comme de l'eau et maigre. On voit d'après cela, que pour avoir de bons œufs, les volailles doivent être abondamment nourries, et pendant les mois qu'elles sont renfermées on doit mettre à leur disposition, une boîte remplie de gravois lesquels leur serviront à moultre leur nourriture et la digérer. Les œufs de poules sont les meilleurs pour la table, mais ceux des canards, d'oies et d'indes, peuvent servir pour les besoins de la cuisine.

La rareté du bois de chauffage, en plusieurs parties du pays, menace de plus en plus, de devenir une vraie calamité, et cependant on n'en continue pas moins à dévaster sans pitié, sans économie, par le fer et le feu, ces forêts qu'on s'est habitué à regarder comme une nuisance à la culture de nos terres.

On se livre à ce pillage, pendant chacune des saisons de l'année; et sans parler des ravages causés par les feux du printemps, qui deviennent fatals non-seulement aux arbres de la forêt, mais encore aux bâtiments du propriétaire, on peut dire que l'hiver est aussi une saison de destruction sous ce rapport.

En bûchant un arbre de deux pieds de diamètre, il se fait une perte de plus de six pieds de bois sur chaque quarante pieds bûchés, en supposant que la coupe se fasse de quatre pieds en quatre pieds, tandis que pour le même bois, scié, la perte ne sera que de deux pouces et demi; sans compter qu'une corde de bois scié se vend mieux, quand il s'agit de la porter au marché, qu'une corde de bois bûché.

## EAU POUR LE POULAILLER, L'HIVER.

Il devient difficile souvent d'abreuver convenablement pendant l'hiver les poules et autres volailles du poulailler, parce que l'eau est gelée, et que, pour la dégeler il faut du feu et beaucoup de temps. Pour remédier à ces inconvénients, choisissez une chaudière ou un ange de fer blanc, plus étroit au fond et évasé du haut, et qui ne soit pas taché de rouille. Enduisez-le à l'intérieur, lorsqu'il est bien sec et propre de graisse et de suif, puis emplissez-le d'eau. Le lendemain matin, si l'eau y est gelée, versez-le l'ouverture en bas, le morceau de glace se détachera aisément et vous mettez d'autre eau. Il suffira ensuite de répéter une fois par semaine l'opération du graissage.

Nous voyons par les journaux d'agriculture des Etats-Unis que depuis quelque temps une maladie contagieuse (l'aphte épizootique) sévit dans le pays et y détruit un grand nombre d'animaux. On s'est mis aussitôt à rechercher les causes de cette maladie qui s'attaque aux pieds et à la bouche des bêtes à cornes. Sans faire de longues investigations, voici comment M. Harrison, le secrétaire de la Société d'Agriculture de New-York, résout la question dans un rapport qu'il a publié dernièrement sur la nature de cette maladie et les déplorables ravages qu'elle cause partout:

"Il paraît à peu près certain, dit-il, que cette maladie contagieuse nous a été apportée par des bêtes à cornes qui en étaient infectés, venant du Canada, ou cette maladie sévit depuis quelque temps. Le Professeur Law a aussi rencontré cette maladie dans le Massachusetts et l'attribua à l'introduction aux Etats, des bestiaux canadiens. M. Law recommande la prohibition de l'importation du bétail canadien aux Etats-Unis, tant que la maladie ne sera pas disparue."

Aussitôt que le Président eut connaissance de ce rapport, il lança une proclamation défendant aux commerçants ou autres d'introduire dans les Etats des bêtes à cornes achetées au Canada et voilà comment par cet avancé faux et injuste, M. Harrison prive d'un seul coup nos fermiers de l'avantage de pouvoir vendre leurs animaux. Non-seulement cette mesure est préjudiciable aux cultivateurs canadiens, mais aussi aux Américains qui ont toujours recherché les vaches du Canada comme de bonnes laitières.

Nous pouvons assurer M. Harrison que la maladie contagieuse dont il se plaint est tout-à-fait inconnue dans notre province aussi, bien que dans celle d'Ontario. Nous sommes portés à croire que lorsqu'il aura reconnu qu'il a été induit en erreur, il retracera un écrit qui le rend injuste à notre égard.

Que les journaux d'agriculture qui échangent avec nous veuillent bien prendre note de ces quelques remarques et les insérer dans leurs colonnes pour le bien général.

## LE RECENSEMENT.

Envisagé sous le point de vue sous lequel nous l'avons fait dans les quelques remarques que nous avons déjà publiées, le recensement, est par nous considéré comme l'histoire actuelle du pays, devant comprendre outre le nombre de sa population, ses ressources naturelles et ses moyens d'agrandissement comme de subsistance actuelle, à ce point de vue donc nous serions désireux de voir les inspecteurs du recensement donner aux commissaires-recenseurs les instructions les plus larges, afin que ces derniers puissent à leur tour exiger des énumérateurs tous les renseignements qui sont de nature à faire connaître notre pays.

Ainsi par exemple il ne serait peut-être pas hors de propos qu'en tête de chaque rapport fait par l'énumérateur de chaque arrondissement, il y aurait une espèce de description topographique de cet arrondissement avec une note analytique de la formation ou fondation et des progrès de la ou les localités enfermées dans l'arrondissement du recensement. Par ce moyen, nous aurions une idée plus étendue de chaque localité et conséquemment du pays entier.

Nous savons bien que les inspecteurs du recensement comme les commissaires-recenseurs seront comme nous désireux de faire donner par les énumérateurs tous les renseignements statistiques exigés par la loi, et même ceux qui quoique non expressément compris dans la lettre même de la loi, seraient de nature cependant à jeter quelque lumière sur ce sujet; mais notre position de journaliste nous faisant un devoir d'user de toutes nos ressources pour bien faire connaître notre pays et en donner à ses habitants tous les notions utiles, nous croyons rester dans les bornes du respect que nous devons à ceux qui sont spécialement chargés dans ce moment de faire prendre sur le pays tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour le bien faire connaître sous tous rapports, en disant nous aussi un mot de ce que nous croyons devoir être fait dans ce but.

Nous suggérerions donc, si déjà la chose n'est pas spécialement notée pour